



QUELS RÔLE POUR LES CPAS DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE EN WALONIE?

Fédération des CPAS – le 14 décembre
2015



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE LA RECHERCHE



SPW
Service public
de Wallonie

- 1. IMPLICATION DANS LES MESURES EN FAVEUR DE L'ISP**
- 2. IMPLICATION DANS LES MESURES EN FAVEUR DU MOUVEMENT COOPÉRATIF**



1. LES IDESS

OBJECTIFS DE LA MESURE

- Rencontrer des besoins **non satisfaits** en matière de services de proximité (hors TS et autres politiques publiques);
- Créer de l'emploi pour **des travailleurs peu qualifiés**;
- Permettre l'accès de ces services à **l'ensemble de la population.**

EVALUATION

Points positifs :

- les services proposés correspondent aux attentes des bénéficiaires (également en termes de coûts);
- les travailleurs se sentent « utiles »;
- mise en place de partenariats locaux.

Points négatifs :

- lourdeurs administratives;
- pour les petits travaux, liste de tâches peu adaptée;
- sous-financement.

Autres éléments :

- taux de financement public à l'heure équivalent au financement des TS;
- taux de productivité globalement faible.



Déficit chronique

DPR

Rapprochement entre IDESS, ALE et Maisons de l'Emploi.

Mais de nombreuses IDESS sont en difficulté et ne peuvent plus attendre.



PROPOSITIONS DU MINISTRE

Agir « a minima » afin de « sauvegarder » les IDESS, le temps que le débat sur le rapprochement avec les ALE soit tranché :

- introduire un « cavalier budgétaire »;
- modifier l'AGW;
- mieux adapter les tâches éligibles;
- évaluer l'impact social.

CAVALIER BUDGÉTAIRE ET MODIFICATION DE L'AGW

Principes :

- permettre aux IDESS d'augmenter leur chiffre d'affaires ;
- augmenter les subventions.

Le cavalier budgétaire couvre les IDESS d'un mandat SIEG.

* ***Les normes d'activités :***

- les petites travaux peuvent concerner les biens immobiliers et mobiliers;
- prise en compte du temps de réparation dans le cas de magasins sociaux;
- activité jardinage élargie au nettoyage des trottoirs et des tombes;
- petits travaux et jardinage accessible aux asbl, aux AIS et aux APL.

* ***Possibilité d'indexer les tarifs;***

* ***Obligation de partenariats locaux;***

* ***Mise en place d'un CA spécifique avec secteur de la construction.***



Les subventions :

- la subvention de base (pour les SINE et les articles 61) passe de 8.000 à 13.000 €;
- la subvention de 1.500 € est supprimée au profit d'une aide de 1.000 € par travailleur (hors encadrement).

Etude sur l'impact social des IDESS, afin :

- d'objectiver le « déficit » des IDESS en regard des impacts sociaux qu'elles génèrent au niveau local ;
- de permettre aux pouvoirs organisateurs de mieux évaluer leurs investissements.



DÉVELOPPEMENTS

- La mesure est aujourd'hui «protégée »;
- Enjeu clair autour du respect des « normes »;
- Etude sur le modèle économique des services de proximité en 2016.

2. LA MESURE BRASERO : LA MESURE DE SOUTIEN AU MOUVEMENT COOPÉRATIF

Une coopérative, c'est une société commerciale dont les 3 caractéristiques principales sont :

- plus grande égalité entre « actionnaires »;
- capital couvert;
- capital variable.

Certaines, reconnues par le CNC, inscrivent dans leurs statuts la limitation des droits de vote (un homme = une voix) et limitent le versement de dividendes.

POURQUOI UNE POLITIQUE EN FAVEUR DES COOPÉRATIVES?

- 1. Mobilisation de l'épargne « citoyenne » et implication des citoyens;**
- 2. Communauté d'intérêts entre producteurs et consommateurs, entre coopérateurs et travailleurs, ...
D'où un ancrage territorial;**
- 3. Impact direct sur l'économie locale.**

LA MESURE « BRASERO » est mise en œuvre par la SOWECSOM (filiale de la SRIW), qui intervient au capital des coopératives.

1€ apporté par le projet = 1€ apporté par la SOWECSOM

9 CRITÈRES À RESPECTER :

- 1. La coopérative développe une activité économique de production et de vente de biens et/ou de services définie dans l'objet social;**
- 2. Sa viabilité économique est démontrée;**
- 3. Elle compte au minimum 10 coopérateurs (5 si ce sont des personnes morales);**
- 4. Son Conseil d'administration compte au moins 4 membres, sans lien de parenté;**
- 5. La Coopérative dispose d'au moins une catégorie de parts sociales, avec droit de vote, accessible à toute personne souhaitant participer à son objet et ou finalité sociale.**
- 6. La distribution de dividendes respecte la limite prévue par le Conseil National de la Coopération.**
- 7. Vos statuts prévoient un processus de décision démocratique, les droits de vote respectent les plafonds prévus par le Conseil National de la Coopération.**
- 8. Une disposition statutaire détermine la politique d'affectation des bénéfices et de l'éventuel boni de liquidation privilégiant le capital humain et le développement de l'entreprise.**
- 9. Votre société n'est pas en difficulté.**

QUELQUES EXEMPLES :

DynamoCoop : projet immobilier qui ambitionne de garantir et faciliter aux créateurs/trices l'accès aux infrastructures dont ils ont besoin pour développer, produire et diffuser leurs créations.

La **Brasserie de la Lesse** a émergé au sein de la Confrérie du Busson, un groupe d'amis de Buissonville et des alentours, amateurs de bières et de folklore, brassant régulièrement de la bière depuis une dizaine d'année qui ont repris la brasserie « la Rochefortoise ».

Cof Cubes : Transformation et aménagement de containers maritimes en modules logements, bureaux, locaux à archives ou techniques, salles de classe, infrastructures touristiques...

Si le projet répond aux critères:

> Prendre contact avec la SOWECSOM.

Si besoin d'une étude de faisabilité :

> L'AEI pourra accorder des bourses de 12.500€ pour valider la faisabilité des projets.

L'économie a autant besoin de coopération que de concurrence